

Lettre de veille juridique

N°23, septembre 2017 – BO n°6600 à 6608

Sommaire

Douane et commerce extérieur

Douane et commerce extérieur

Accord international sur l'huile d'olive et les olives de table

Dahir n°1-17-59 du 8 hija 1438 (30 août 2017)

Suite au Dahir n°1-17-59 du 8 hija 1438 (30 août 2017), la loi n°79-16 portant approbation de l'accord international sur l'huile d'olive et les olives de table, fait à Genève le 9 octobre 2015, sera promulguée et publiée au bulletin officiel telle qu'adoptée par la Chambre des représentants et la chambres des conseillers.

Dahir n°1-17-59 du 8 hiha 1438 (30 août 2017) [BO6606](#) page 1023 (Fr), [BO 6605](#) page 5168 (Ar)

Accord de libre-échange Maroc-UE : Sixième année de démantèlement tarifaire.

Note circulaire n°5711/222 de la Direction Générale des Impôts

Cette circulaire informe que conformément à l'accord de libre-échange Maroc-UE, il sera procédé à partir du 1^{er} octobre 2017 au démantèlement tarifaire en sa 6^{ème} année. La liste des produits concernés sont en annexe de la présente circulaire et de circulaire de base n°5342/222 du 28 septembre 2012.

Liste 1 : produits soumis au démantèlement du droit d'importation de 10% l'an (groupe G3).

Liste 2 : produits relevant du même groupe G3 bénéficiant de réduction ou d'exonération tarifaires dans le cadre de contingents pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018. Hors contingents, ces produits bénéficient des taux préférentiels conformément aux schémas de démantèlement propre à ce groupe.

Liste 3 : produits non soumis au démantèlement tarifaire mais bénéficiant d'un droit d'importation préférentiel dans le cadre de contingents pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018. Hors contingents, ces produits sont soumis au droit d'importation dans le cadre du droit commun.

Note circulaire de la direction générale des impôts [n°5711/222](#) du 29 septembre 2017